

Il n'est pas raisonnable de permettre à des pratiques interdites depuis des générations au Canada, en Grande-Bretagne et en Europe de l'Ouest, de compromettre les perspectives d'emploi ou les conditions de travail et les salaires des travailleurs et des travailleuses de chez nous. Il ne serait sûrement pas raisonnable de recourir à la main-d'oeuvre enfantine simplement parce qu'un pays comme la Thaïlande ne s'en prive pas.

Le Mexique avec sa zone de Maquiladoras est aussi un pays qui a commencé à pénétrer le marché canadien. Il y a deux ans, Adidas a annoncé qu'elle fermait une usine de 200 employés, à Toronto. Quand j'ai téléphoné au directeur pour lui demander pourquoi, il m'a répondu: «Nous n'avons plus de commandes». A force de lui poser des questions, j'ai appris que la compagnie avait laissé s'aplatir le carnet de commandes de cette usine parce qu'elle en avait ouvert une autre au Mexique où les salaires sont environ dix fois plus bas qu'ici.

Je le répète, il n'est ni raisonnable ni patriotique ni socialement responsable de laisser les travailleurs canadiens perdre leur emploi pour profiter du fait qu'au Mexique ou en Thaïlande, les travailleurs gagnent des salaires de misère, quelque chose comme 50 c. de l'heure.

Je demande que ce projet de loi soit étudié au comité pour deux raisons. Premièrement, pour limiter les dommages infligés à l'industrie canadienne du vêtement. Il n'enlèverait aucun droit aux importateurs actuels. Il empêcherait seulement les gens qui ne fabriquent pas de vêtements au Canada d'augmenter leurs importations. Autrement dit, il permettrait aux fabricants de vêtement qui survivent encore au Canada de continuer à produire et d'investir davantage dans la modernisation, comme ils le font depuis quelques années à Spadina, et il préserverait l'industrie du vêtement au Canada.

Deuxièmement, ce projet de loi contribue à un partage méthodique du marché mondial. On peut en déduire que chaque fois que de nouvelles technologies, de nouveaux producteurs ou de nouveaux marchés apparaissent, on devrait conclure des accords internationaux de partage des marchés pour mettre fin à l'impitoyable concurrence actuelle. Cette proposition émane des employeurs et des représentants des travailleurs de l'une des grandes industries du Canada, la deuxième en importance de nos industries de fabrication et celle qui emploie le plus de femmes. Ils demandent que le Parlement leur permette de rencontrer notre comité et de discuter avec nous les détails de ce projet de loi. Les députés pourraient-ils appuyer ce projet aujourd'hui?

**M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur):** Madame la Présidente, j'ai écouté ce discours pendant 20 minutes et je suis perplexe. Le député du Nouveau parti démocratique présente en deuxième lecture son projet de loi C-243 tendant à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il a dit que l'objectif de cette mesure était d'encourager les Canadiens et les étrangers à investir dans les industries canadiennes en limitant les importations de vêtements. Selon le député, cette mesure contribuerait à la croissance économique et à la création d'emplois. Et puis, pendant 10 minutes, il s'en est pris aux pays du tiers monde,

### *Licences d'exportation et importation—Loi*

aux conditions de travail qui y règnent, à leurs méthodes d'embauche et de congédiement, parlant même de l'assassinat de chefs syndicaux et ainsi de suite.

● (1420)

C'est là que tout s'embrouille. Tout le monde sait que le NPD doit s'en tenir scrupuleusement à son manuel de politiques. Dans son manuel de résolutions de 1986, le parti s'engage, dans la résolution B.2.4 à:

Prendre les mesures suivantes pour faciliter l'importation de produits manufacturés des pays les moins développés:

- A) libéraliser le système généralisé de préférences;
- B) alléger puis éliminer les quotas d'importation de vêtements récemment adoptés;
- C) n'imposer aucune nouvelle restriction aux importations au-delà des tarifs douaniers en vigueur.

C'est là la résolution B.2.4 du manuel de politiques du NPD pour 1986. Le parti a également une résolution qui dit tout le contraire. Je vous lis la résolution A.1.11:

«Le NPD protégera immédiatement les emplois industriels en limitant les importations.»

Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

**Mme Mailly:** Ils le peuvent, c'est ce qu'ils font tout le temps.

**M. McDermid:** Ils essaient, ils essaient constamment. Lorsqu'ils s'adressent aux consommateurs ou à ceux qui s'intéressent aux pays du tiers monde, ils déclarent que leur congrès a adopté comme politique d'accroître les importations de textile et de vêtements des pays du tiers monde, car le Canada doit aider ces pays. Cependant, lorsqu'ils s'adressent aux fabricants ou aux travailleurs, ils déclarent qu'ils limiteront les importations.

**M. Nystrom:** J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je sais que le secrétaire parlementaire est un orateur hors pair, mais je me demande s'il peut dire à la Chambre d'où il tire ses citations. Il n'y a pas eu de congrès du NPD en 1986. Parle-t-il de l'une des ailes provinciales du parti? Nous aimerions qu'il nous dise de quoi il parle.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une question qui pourra être débattue plus tard.

**M. McDermid:** Ce qu'ils peuvent devenir nerveux lorsque vous citez leurs politiques. Ils s'énervent, ils s'énervent. Je peux comprendre pourquoi le député est constamment debout en train de nous interrompre.

Comme je l'ai dit, lorsqu'ils parlent aux représentants de l'industrie, ils disent qu'ils vont établir des barrières pour stopper les importations provenant des pays en voie de développement et que c'est là leur politique. Voilà pourquoi je suis confus.

Le député ferait mieux de parler à ses collègues qui ont conçu ces politiques au cours des innombrables congrès que le NPD tient et où les délégués agitent de petites cartes pour exprimer leur appui. Il devrait leur en parler parce que ces politiques sont souvent contradictoires. Il faudrait vous entendre entre vous avant de venir à la Chambre présenter un projet de loi sur les textiles.